

COMMUNE D'YEVRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 23 novembre 2017

Nombre de membres : 19 Présents : 15
Procurations : 02 Votants : 17

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, dûment convoqué le 14 novembre, s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur PERRY Bruno, Maire.

Etaient présents :

- M. Perry, Maire
- M. Lucas, Mme Lorient, M. Boisseau, Adjoints
- M. Dousset, Mme Raimbert, M. Dumand, M. Le Gourriec, Mme Guyonnard, M. Malherbe, Mme Ménager, M. Simon, M. Manceau, Mme Huart, Mme Thirouard, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Lavie, Mme Belnoue (pouvoir à Mme Thirouard), M. Melet (pouvoir à M. Boisseau), Mme Perrineau.

Secrétaire : Mme Thirouard

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 20 octobre 2017, est approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES PAR LA TRESORIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au trésorier de Brou de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner à la trésorière de Brou une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner à la trésorière de Brou une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

REMBOURSEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rembourser deux familles de 25,00 € chacune, suite à la demande de Mme HALLAY, chef du service transports scolaires à l'antenne du Conseil Régional à Chartres.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs :

- Forfait annuel (frais de gestion) : 25.00 € pour un enfant.
- Forfait annuel (frais de gestion) : 50.00 € pour deux enfants et plus.

Monsieur le Maire précise que les familles DECHARTRES et DECOURT, qui ont trois enfants chacune, ont payé 75,00 € alors qu'elles auraient dû payer 50,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les familles DECHARTRES et DECOURT de 25,00 € chacune.

FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire une délibération différente du dernier Conseil municipal afin de préciser le détail des subventions reçues ou prévues, ainsi que le montant de l'autofinancement qui, doit être au moins égal à celui du fonds de concours, toutes subventions déduites.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°60/2017 prise au Conseil Municipal du 20 octobre dernier.

Monsieur le Maire précise le plan de financement du projet :

- Montant total HT : 68 648,00 €
- Subvention départemental (Fonds départemental d'Investissement) : 20 594,00 €
- Participation Association US Yèvres : 10 000,00 €
- Fonds de Concours de la Communauté de communes du Grand Châteaudun : 17 230,00 €
- Autofinancement : 20 824,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Grand Châteaudun un Fonds de Concours pour la somme de 17 230,00 €.

DENOMINATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élèves de CE2/CM2 de la classe de Madame Schürmann ont apporté une lettre avec la proposition de 5 noms de femmes qui se sont battues pour l'amélioration de la condition féminine afin d'attribution du nom du pôle scolaire.

Les femmes retenues sont : Rosa PARKS, Lucie AUBRAC, Simone VEIL, Olympe DE GOUGES, Georges SAND.

Le Conseil municipal voulant récompenser le travail effectué par les élèves décide de choisir le nom de l'école parmi ces 5 femmes.

Ont obtenues :

- Rosa PARKS : 5 voix
- Lucie AUBRAC : 9 voix
- Simone VEIL : 0 voix
- Olympe DE GOUGES : 3 voix
- Georges SAND : 0 voix

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de nommer l'école « Lucie AUBRAC ».

DEMANDE DE FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des factures concernant divers achats ou travaux, dont le règlement est intervenu au cours de l'année 2017, décide de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, l'octroi d'une subvention simple sur le Fonds De Péréquation Départemental, au titre de l'année 2017.

Détail de la demande :

Année 2017 : travaux non subventionnés

ALTRAD MEFRAN

Potelets et bâches

1 608,00 € HT

ALTRAD MEFRAN	Chariot et 20 tables Salle récréative	1 630,40 € HT
DIRECT SIGNALÉTIQUE	Panneaux de signalisation et plaques	2 038,81 € HT
COMAT&VALCO	Abris bois tout temps	3 311,22 € HT
ALTRAD MEFRAN	Bancs	1 504,00 € HT
HERVE SARL	Chaudière rue du puit	4 495,47 € HT
CUISINELLA	Meubles pour cabinet médical	4 150,00 € HT
R.T.O	Poteaux incendie	1 603,44 € HT
MELET	Electrification portail cimetière	1 523,01 € HT
MELET	Réglette électrique salle récréative	1 883,26 € HT
R2	3 bornes marché	4 181,05 € HT
R2	2 bornes marché	4 526,20 € HT
AGORESPACE	Pare-ballon terrain multisport	1 535,00€ HT
EVOLUTION SPORTS	Buts de Handball	3 131,81 € HT
R2	Eclairage terrain multi-activité	8 531,08 € HT
AUVISYS	Microphones Salle récréative	1 871,86 € HT
	Total	47 524,61 € HT

Subvention sollicitée : 47 524,61 € x 50 % = **23 762,30 €**

Année 2017 : travaux subventionnés

CHAVIGNY 2 portes pour la maison de santé 1 531,08 € HT

Subvention FDI 30 % donc Fonds de Péréquation 20 %

Subvention sollicitée : 1 531,08 € x 20 % = **306,22 €**

VILLEDIEU Travaux de voirie rue des Roses 7 700,00 € HT

Subvention FDI 30 % donc Fonds de Péréquation 20 %

Subvention sollicitée : 7 700,00 € x 20 % = **1 540,00 €**

PIGEON TP Travaux de voirie chemins 27 756,00 € HT

Subvention FDI 30 % donc Fonds de Péréquation 20 %

Subvention sollicitée : 27 756,00 € x 20 % = **5 551,20 €**

GARDEN EQUIPEMENT Désherbeuse 2 704,00 € HT

Subvention Agence de l'eau 40 % donc Fonds de Péréquation 10 %

Subvention sollicitée : 2 704,00 € x 10 % = **270,40 €**

R2 Eclairage public 5 010,84 € HT

Subvention Territoires d'énergie 25 % donc Fonds de Péréquation 25 %

Subvention sollicitée : 5 010,84 € x 25 % = **1 252,71 €**

Subvention totale sollicitée : **32 682,83 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental un Fonds de Péréquation Départemental pour la somme de 32 682,83 €.

ENCAISSEMENT CHEQUE US YEVRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chèque de l'Union Sportive d'Yèvres pour la participation à la construction du terrain Multi activités.

Le Montant du chèque s'élève à 10 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le chèque et autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque.

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET DESAFFECTATION DE L'USAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de déclassement du domaine public et de désaffectation de l'usage public pour la parcelle cadastrée ZM 175, d'une superficie totale de 266 m², afin de pouvoir procéder ensuite à la vente de cette parcelle à un particulier de la Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le déclassement du domaine public et de désaffectation de l'usage public pour la parcelle ZM 175.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les membres du Conseil Municipal sont invités à la fête de la sainte Barbe des pompiers de Brou le samedi 2 décembre 2017 à 19h30, ainsi qu'à la cérémonie qui se déroulera à 16h00 au Centre de secours à Brou.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nombre de demandeurs d'emploi sur la Commune est de 66 au 31/10/2017, ce qui représente environ 7.90% de la population active ; soit un chiffre bien inférieur à la moyenne nationale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est terminée depuis le 2 novembre 2017.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a eu aucune observation formulée dans le document mis à disposition du public. Le Conseil communautaire du 11 décembre 2017 devrait donc valider cette modification du PLU.

À la suite de ce vote, un nouveau règlement du lotissement sera à faire valider par l'ABF et les propriétaires actuels du lotissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état actuel du projet de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM). Il précise qu'il va en discuter avec Monsieur le Président de la Communauté de communes du Grand Châteaudun le 30 novembre 2017, puisque la compétence Petite Enfance est intercommunale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a toujours pas de réunion de prévue pour la sortie de Bullou du SIBBYG suite au changement de Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018 de cette Commune.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal du forage d'eau en cours sur la Commune de Brou et précise que M. CAILLARD, Président du SYBBIG, a réussi à avoir 67% de subventions sur le financement du renforcement des canalisations entre le château d'eau situé à Migaudin et le Centre bourg.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Commissions Cadre de Vie et Travaux se réuniront le 7 décembre 2017 à 20h30, pour notamment discuter du projet Centre bourg avec le devenir des maisons Tixier, Manceau et Nainville.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que la réunion pour le Bulletin Municipal se déroulera le jeudi 30 novembre 2017 à 20h30.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant les éventuelles installations d'éoliennes, le Bureau Communautaire lors de sa réunion du 20 novembre 2017 a décidé de procéder dans les tous prochains mois à une étude des zonages possibles sur tout le territoire de la Cdc ; ce dossier étant de la compétence de la Communauté de communes au niveau du Développement économique et de l'Aménagement du territoire. Monsieur le Maire va donc prévenir, très rapidement par courriel, tous les développeurs éoliens intéressés par le développement d'un parc éolien sur notre

Commune de cette nouvelle disposition, afin que cessent jusqu'à nouvel ordre toute avancée d'un quelconque projet.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avancée de l'exécution du budget 2017 qui devrait être légèrement excédentaire tant en fonctionnement qu'en investissement, et le point de sortie de la trésorerie au 31 décembre 2017 qui devrait s'établir autour 150 000.00€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura un changement d'opérateur téléphonique le 30 novembre 2017, pour l'ensemble des lignes téléphoniques de la Collectivité, sauf l'accueil périscolaire (débit financier trop important), dont le changement interviendra à la fin de l'année 2018.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal des travaux déjà effectués, des travaux en cours, et des travaux prévus sur la Commune ainsi que les achats effectués et à venir et le coût de la maintenance du matériel communal.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal que 4 agents techniques ont participé à une formation sur la conduite de travaux sur les réseaux le 21 novembre 2017, et que 3 agents vont participer à une formation CACES (travail en hauteur avec nacelle) les 29 et 30 novembre 2017.

Monsieur DOUSSET demande à Monsieur le Maire si Madame la Sous-préfète est toujours en fonction. Monsieur le Maire lui répond qu'elle est toujours Sous-préfète de l'arrondissement à ce jour mais qu'elle ne reviendra sans doute pas, suite à des soucis de santé.

Monsieur DOUSSET se questionne à propos de la venue effective du médecin généraliste à Yèvres, suite à des rumeurs entendues dernièrement. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point presse est prévu à ce sujet dans les tous premiers jours de décembre 2017, et que la signature du contrat de location des locaux est prévue le lundi 27 novembre 2017.

Monsieur DOUSSET précise qu'il aimerait que les bulletins d'information du SICTOM soient insérés dans le bulletin municipal. Monsieur le Maire lui répond que cela sera fait comme habituellement.

Monsieur DOUSSET évoque des soucis relationnels entre deux agents techniques de la Commune avec l'appui de 2 autres conseillers municipaux. Monsieur le Maire répond qu'il a connaissance d'un différend entre 2 agents, et qu'il est prévu de rencontrer toutes les parties concernées très rapidement pour mettre en œuvre toutes les solutions possibles avant la fin de la semaine prochaine.

Madame THIROUARD informe Monsieur le Maire qu'elle s'excuse de ne pas être présente au Conseil d'école mais précise qu'elle n'a pas reçu la convocation. Monsieur le Maire répond que cela est de sa faute, car il n'a pas indiqué à Mme la Directrice de l'école de le faire. Il va donc réparer cet oubli très rapidement.

Monsieur MALHERBE remercie les membres du Conseil municipal de leur soutien suite à un décès d'une personne de sa famille.

Monsieur MANCEAU demande à Monsieur le Maire quand seront nettoyés les accotements à Champs Luçon. Monsieur BOISSEAU répond qu'il va voir cela avec l'agent technique, mais qu'à priori, cette opération est prévue dans les jours à venir.

Madame MENAGER informe le Conseil Municipal du déroulement de la dernière réunion du jumelage du canton de Bou.

Monsieur LE GOURRIEREC demande à Monsieur le Maire pourquoi il y a eu des compteurs installés sur des poteaux au Ménard et à la Goëtronnière. Monsieur le Maire lui répond que c'est très probablement pour l'alimentation d'une maison d'un particulier, la Commune n'ayant pas besoin d'alimentation électrique à cet endroit.

Monsieur DUMAND informe le Conseil Municipal qu'un particulier a constaté la présence importante de chenilles processionnaires chez son voisin, et qu'il craint que celles-ci n'envahissent prochainement sa propriété. Monsieur le Maire lui répond que c'est au propriétaire concerné d'agir. Cependant, en l'absence prolongée constatée de celui-ci, il lui sera fait dans les prochains jours un courrier lui demandant de procéder à l'élimination des chenilles, avec copie de ce courrier à l'administré nous ayant alerté de ce problème.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal des manifestations jusqu'au 31 décembre 2017. Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que le 3 décembre 2017, Mme GIRARD aura 102 ans et qu'il est prévu que lui-même et Monsieur le Maire lui rende visite à l'EPHAD de Brou lors de cette journée avec un cadeau.

Monsieur LUCAS précise au Conseil Municipal que les règlements de la salle récréative et du cimetière sont à finaliser, pour mise en application pour le 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Orchestre d'Harmonie d'Eure-et-Loir souhaite faire une représentation le 10 mars 2018 à la salle récréative. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Monsieur le Maire précise, suite à la décision du Conseil Municipal, que l'entrée sera de 6,00 € par personne, afin de couvrir entièrement ou en grande partie le coût de l'opération (1 800.00€).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.